

**ACM****AC Montivilliers**

Règlement de l'épreuve du 15 Juin 2024 – XCE DE L'ABBAYE de Montivilliers.

1. DEFINITION

- 1.1. Le XCE d l'Abbaye est une compétition regroupant 2 courses distinctes :
 - 1.1.1. Une course cycliste type XCE (Cross-Country Eliminator) soumise au règlement et aux règles techniques de la FFC.
 - 1.1.2. Une course cycliste type XCC (Cross-country Short Track) soumise au règlement et aux règles techniques de la FFC.
- 1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1. Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes courses sont les suivantes :

Course	Type Licence requis
Homme	licences : Elite ; Open 1, 2, 3 ; Access 1, 2, 3 ; Non licenciés*
Femme	licences : Elite ; Open 1, 2, 3 ; Access 1, 2, 3 ; Non licenciés*

* Course ouverte aux coureurs non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 3 mois.

- 2.2. La course aura lieu si 6 compétiteurs Hommes et Femmes sont régulièrement inscrits.

3. ENGAGEMENTS

- 3.1.1. Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place.
- 3.1.2. Le tarif d'engagement est le suivant :
 - XCE + XCC Hommes et Femmes : 10 €
- 3.1.3. *Engagements par Internet*
Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription mise en place par l'organisateur (Chronoboost). Les inscriptions en ligne seront closes le mercredi 20h00 (J-3).
- 3.1.4. *Engagements sur place*
Les inscriptions sur place ne sont pas possibles sur cette épreuve.



ACM

AC Montivilliers

4. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

- 4.1. Les vélos admis dans les épreuves devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur pour le cross-country.
- 4.2. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 4.3. La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité
- 4.4. Assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve
- 4.5. L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

5. EQUIPEMENT

- 5.1. Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

6. COURSE XCE :

6.1. CIRCUIT

6.1.1. *Caractéristiques*

Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator mesure environ 620m et comprend des obstacles artificiels. Le départ et l'arrivée sont situés à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

6.1.2. *Contrôles de passage et Chronométrage*

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours.

Le chronométrage sera réalisé via des transpondeurs fixés sur les plaques de guidon des concurrents.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.



ACM

AC Montivilliers

6.2. ZONE DE DEPART

- 6.2.1. L'accès à la ligne de départ s'effectue par des portes latérales ou par l'arrière de la ligne.
- 6.2.2. La ligne doit comporter au minimum un concurrent tous les 80 cm.
- 6.2.3. Les lignes de départ sont matérialisées au sol, sur les 5 premiers mètres.
- 6.2.4. Le départ est donné selon la procédure suivante :
- Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ,
 - puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.
- 6.2.5. Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

6.3. PROGRAMME DE COURSE

6.3.1. *Résumé*

Les 32 meilleurs hommes et les 16 meilleures Femmes sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans l'épreuve principale en poules de quatre, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant.

6.3.2. *Manche de qualification*

Pour qu'une épreuve XCE puisse avoir lieu, il faut qu'au moins 6 coureurs participent à la manche de qualification.

La manche de qualification prend la forme d'une épreuve individuelle chronométrée d'un ou plusieurs tours du parcours.

Les 32 meilleurs hommes (8x4) et les 16 meilleures femmes (4x4) se qualifient pour l'épreuve principale. Les qualifications des hommes auront lieu avant celles des femmes.

6.3.3. *Epreuve principale*

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 1 (Format des compétitions XCE).

Ordre des manches :

- les hommes d'abord, jusqu'à ce que les femmes aient le même système de carrés.
- finales :
 - petite finale femmes puis petite finale hommes
 - grande finale femmes puis grande finale hommes.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par la disqualification (DSQ). Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.



ACM

AC Montivilliers

6.3.4. Horaires

- Reconnaissance : 18h00 - 19h00
- Manche de qualification : 19h00 – 19h30
- Epreuve principale : 19h30 – 20h30

6.4. MISE EN GRILLE

6.4.1. La mise en grille s'effectuera selon les temps de qualification.

6.4.2. Une grille de départ sera tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ.

6.4.3. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps, choisit en premier.

6.5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

6.5.1. Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.

6.5.2. Le ravitaillement liquide et solide est interdit sur l'ensemble du parcours.

6.5.3. En cas de nécessité, l'organisateur peut demander aux concurrents d'interrompre temporairement ou définitivement la course si des conditions particulières intervenaient (intempéries inhabituelles ou secours à des blessés avec incidence sur la capacité d'usage de la chaussée, par exemple)

6.6. CLASSEMENT

6.6.1. Les classements suivants seront établis :

- Hommes
- Femmes

6.6.2. Le classement final de la compétition est établi par groupes dans l'ordre suivant :

1. Tous les coureurs participant à la grande finale, à l'exception des coureurs DSQ.
2. Tous les coureurs participant à la petite finale, à l'exception des coureurs DSQ.
3. Les coureurs déclarés DNF ou DNS en demi-finale.
4. Le classement des autres coureurs est déterminé par la manche qu'ils ont atteinte, puis par leur classement dans leur manche éliminatoire.



ACM

AC Montivilliers

En cas de DSQ, les coureurs suivants se déplaceront au classement final. Par exemple, en cas d'une DSQ dans la grande finale, le vainqueur de la petite finale sera classé quatrième au classement final.

Pour tous les autres aspects du règlement non prévu dans le présent texte, le règlement de l'Union Cycliste Internationale sera appliqué.

- 6.6.3. Les classements seront affichés suivant la procédure suivante :
- Après l'arrivée de la manche de qualification :
 - un classement de la manche.
 - un tableau constituant les manches éliminatoires.
 - Un classement de l'épreuve après les finales.

7. COURSE XCC :

7.1. CIRCUIT

7.1.1. *Caractéristiques*

Le parcours de l'épreuve de cross-country Short-Track mesure environ 620m et est identique à celui de l'épreuve cross-country Eliminator.

7.1.2. *Contrôles de passage et Chronométrage*

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours.

Le chronométrage sera réalisé via des transpondeurs fixés sur les plaques de guidon des concurrents.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

7.2. ZONE DE DEPART

7.2.1. L'accès à la ligne de départ s'effectue par des portes latérales ou par l'arrière de la ligne.

7.2.2. La ligne doit comporter au minimum un concurrent tous les 80 cm.

7.2.3. Les lignes de départ sont matérialisées au sol, sur les 5 premiers mètres.

7.2.4. Le départ est donné selon la procédure suivante :

- Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ,
- puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

7.2.5. Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.



ACM

AC Montivilliers

7.3. PROGRAMME DE COURSE

7.3.1. *Résumé*

L'ensemble des coureurs est réparti sur 2 manches de manière équitable selon les résultats des qualifications individuelles XCE (parcours chronométré). A l'issue des 2 manches qualificatives, les meilleurs coureurs (50% + 1 si nombre de coureurs impaire) sont qualifiés pour la grande finale, les autres coureurs participeront à la petite finale.

7.3.2. *Manches de qualification*

Les manches de qualification prennent la forme de courses en peloton sur une durée de 10 min.

Un nombre de tours pourra être défini par l'organisateur afin d'obtenir un temps de course proche des 10min.

7.3.3. *Finales*

Les épreuves finales prennent la forme de courses en peloton sur une durée de 10 min.

Un nombre de tours pourra être défini par l'organisateur afin d'obtenir un temps de course proche des 10min.

7.3.4. Horaires

- Manches de qualification : 20h45 -21h10
- Finales : 21h15 – 21h45

7.4. MISE EN GRILLE

7.4.1. La mise en grille s'effectuera selon les temps de qualification de l'épreuve XCE pour les manches, puis suivant le classement à l'issue des manches qualificatives pour les finales.

7.4.2. Une grille de départ sera tracée au sol.

7.5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.5.1. Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.

7.5.2. Le ravitaillement liquide et solide est interdit sur l'ensemble du parcours.

7.5.3. En cas de nécessité, l'organisateur peut demander aux concurrents d'interrompre temporairement ou définitivement la course si des conditions particulières intervenaient (intempéries inhabituelles ou secours à des blessés avec incidence sur la capacité d'usage de la chaussée, par exemple)



ACM

AC Montivilliers

7.6. CLASSEMENT

7.6.1. Les classements suivants seront établis :

- Hommes
- Femmes

7.6.2. Le classement final de la compétition est établi par groupes dans l'ordre suivant :

1. Tous les coureurs participant à la grande finale, à l'exception des coureurs DSQ.
2. Tous les coureurs participant à la petite finale, à l'exception des coureurs DSQ.

En cas de DSQ, les coureurs suivants se déplaceront au classement final.

Pour tous les autres aspects du règlement non prévu dans le présent texte, le règlement de l'Union Cycliste Internationale sera appliqué.

7.6.3. Les classements seront affichés suivant la procédure suivante :

- Après l'arrivée de la manche de qualification : Un classement de la manche.
- Un classement de l'épreuve après les finales.

8. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

8.1. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, tenue officielle du club, du team ou du comité, conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

8.2. Seront récompensés les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes.

9. PENALITES

- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque : refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours : mise hors course

10. RECLAMATIONS

10.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées immédiatement après son arrivée.




ACM

AC Montivilliers

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

- 10.2. Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.
- 10.3. Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

**ACM****AC Montivilliers****11. ANNEXE 1 : PROGRAMME DE L'EPREUVE**

		
XCE DE L'ABBAYE		
MONTIVILLIERS - 15 Juin 2024		
Reconnaissance	18:00	
Qualifications	19:00	1 départ / 30s
1/8 homme - 1	19:30	1 départ / 2min
1/8 homme - 2	19:32	
1/8 homme - 3	19:34	
1/8 homme - 4	19:36	
1/8 homme - 5	19:38	
1/8 homme - 6	19:40	
1/8 homme - 7	19:42	
1/8 homme - 8	19:44	
1/4 homme - 1	19:55	1 départ / 2min
1/4 homme - 2	19:57	
1/4 homme - 3	19:59	
1/4 homme - 4	20:01	
1/2 femme - 1	20:03	
1/2 femme - 2	20:05	
1/2 homme - 1	20:07	
1/2 homme - 2	20:09	
Petite finale femme	20:20	1 départ / 2min
Grande finale femme	20:22	
Petite finale homme	20:24	
Grande finale homme	20:26	
1/2 XCC - 1	20:45	1 départ / 15min
1/2 XCC - 2	21:00	
Petite finale XCC	21:15	
Grande finale XCC	21:30	
Podiums	21:45	



12. ANNEXE 2 : EPREUVE PRINCIPALE XCE

1/8 FINALS

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	16		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
28.	28		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

1/4 FINALS

Heat 1 > 1.	Bib	Heat 9	Rank
Heat 1 > 2.			
Heat 2 > 1.			
Heat 2 > 2.			

Heat 3 > 1.	Bib	Heat 10	Rank
Heat 3 > 2.			
Heat 4 > 1.			
Heat 4 > 2.			

Heat 5 > 1.	Bib	Heat 11	Rank
Heat 5 > 2.			
Heat 6 > 1.			
Heat 6 > 2.			

Heat 7 > 1.	Bib	Heat 12	Rank
Heat 7 > 2.			
Heat 8 > 1.			
Heat 8 > 2.			

1/2 FINALS

Heat 9 > 1.	Bib	Semi Final 1	Rank
Heat 9 > 2.			
Heat 10 > 1.			
Heat 10 > 2.			

Heat 11 > 1.	Bib	Semi Final 2	Rank
Heat 11 > 2.			
Heat 12 > 1.			
Heat 12 > 2.			

FINALS

Semi Final 1 > 3.	Bib	Small Final	Rank
Semi Final 1 > 4.			
Semi Final 2 > 3.			
Semi Final 2 > 4.			

Semi Final 1 > 1.	Bib	Big Final	Rank
Semi Final 1 > 2.			
Semi Final 2 > 1.			
Semi Final 2 > 2.			

Notes :

- If fewer than 24 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/4 finals :
Heat 1 > Bib 1-8-9-16, Heat 2 > 4-5-12-13, Heat 3 > 2-7-10-15, Heat 4 > 3-6-11-14.
The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round